

Qu'est-ce que c'est :

L'Accession Sociale à la propriété consiste à réaliser l'achat de sa résidence principale neuve à un prix inférieur à celui du marché libre. Les programmes d'accession sociale à la propriété sont réalisés par des organismes HLM ou certaines de leur filiales et vendus à des ménages sous conditions de ressources.

Les + : sous conditions : une garantie de relogement ; une garantie de rachat de votre logement durant 15 ans ; une assurance revente (indemnisation de la moins-value en cas de revente à perte). A étudier dans le détail avec le bailleur social qui commercialise le projet.

Les - : plafond de revenus à ne pas dépasser ; les primo-accédants sont prioritaires (les personnes n'ayant pas été propriétaires depuis 2 ans ou plus) ; certaines conditions portent parfois sur l'âge et la composition familiale ; obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale, etc... .

Conditions :

Plafonds de ressource Accession sociale (PLS)

1 pers.	30 254 €
2 pers.	40 401 €
3 pers.	48 586 €
4 pers.	58 655 €
5 pers.	69 001 €
6 pers.	77 764 €
+	8 674 €

Informations complémentaires :

Pour faciliter vos recherches, téléchargez en bas de page de notre simulateur le listing non exhaustif des contacts utiles et des éventuelles commercialisations en cours.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Maison de l'Habitat d'Annemasse Agglo :

04 50 87 99 90 - 15 avenue Émile Zola - 74100 – Annemasse.